

Henri Girard
membre d'Eau et Rivières de Bretagne
président de la FAPEGM*

le 3 novembre 2015

Monsieur Thomas Degos
Préfet du Morbihan
Place du Gal de Gaulle
BP 501- 56019 Vannes cedex

Objet : réhabilitation du centre d'enfouissement de La Lande du Matz (Sarzeau)
par les sédiments de dragage partiellement déshydratés du Port du Crouesty

Monsieur le Préfet,

vous allez prochainement, sauf imprévu, prendre un arrêté autorisant la Compagnie des Ports du Morbihan à draguer les boues du port du Crouesty et à les utiliser, après une déshydratation partielle, comme matériau d'imperméabilisation du centre d'enfouissement technique de la Lande du Matz à Sarzeau.

L'étanchéité de ce centre d'enfouissement, CET, qui a cessé définitivement de recevoir des déchets depuis 2005, est en effet dégradée et des lixiviats mal contrôlés par une station d'épuration s'échappent vers l'étier de Kerbouliko et la rivière de Pénerf, classée Natura 2000. Une réhabilitation de ce CET est nécessaire et urgente.

La société AXE a été chargée par la Cie des Ports du Morbihan de vérifier la qualité des boues déshydratées du port du Crouesty et a conclu à des propriétés d'étanchéité convenable. Cette conclusion venait d'un essai partiel d'une journée sur un montage in situ, limité à une surface au sol de 10m² et soumis à une pluviosité artificielle importante. La société AXE a préconisé son utilisation pour réhabiliter l'étanchéité du site de La lande du Matz, suivant un certain montage de couches superposées, et moyennant certaines précautions de contrôle pendant le chargement et après les travaux, pendant 2 ans.

Le projet apparaît au premier abord un moyen intelligent d'utiliser un déchet de dragage encombrant et de réhabiliter en même temps un vaste site d'enfouissement de déchets en voie de dégradation.

Cependant un examen plus attentif fait naître des doutes sur l'efficacité du procédé utilisé. La courte durée de l'expérimentation, une journée seulement, et la faible importance de l'essai, 10 m² au sol, font penser que l'expérience est insuffisante. Il aurait fallu faire un essai d'étanchéité sur un an, dans des conditions climatiques réelles, et sur un volume bien plus important, avant d'être en droit de conclure à l'efficacité du produit. Nous craignons que la société AXE, malgré toutes les précautions prises et la qualité des analyses faites, ait conclu trop hâtivement à l'efficacité du procédé.

D'autant que les promoteurs du procédé ne peuvent, à notre connaissance, s'appuyer sur aucune réalisation semblable faite ailleurs. Ce fait fragilise la sécurité du procédé proposé, le rend plutôt hasardeux et accroît la prudence nécessaire pour l'essayer.

En conclusion, Monsieur le préfet, nous vous prions d'examiner le projet avec un esprit très critique, quitte à l'abandonner ou au minimum à accroître les mesures préalables de prudence qui s'imposent, avant d'accorder une autorisation de mise en œuvre. Nous proposons que soit imposée l'obligation

de procéder à un essai préliminaire sur les lieux mêmes, portant sur un an ou deux ans et sur un volume suffisamment important pour être significatif. A l'issue de l'expérience, un examen impartial et indépendant permettrait d'homologuer ou non le procédé.

Espérant un accueil favorable à cet appel à la prudence, dicté par le souci à la fois de lutter contre les pollutions et de ne pas gaspiller les deniers publics, je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments respectueux,

Henri Girard
président de la FAPEGM*
membre de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Copie à Monsieur le Directeur de la DREAL
Monsieur le Directeur du SYSEM
Monsieur le Directeur de la Cie des Ports du Morbihan

* FAPEGM : Fédération de 23 Associations de Protection de l'Environnement du Golfe du Morbihan, agréée pour la protection de l'environnement

Henri Girard 47 rue du Lanno 56870 Baden ; tél 02 97 57 20 55 ; henri-girard@orange.fr